

## **COMPTE-RENDU**

**Session de travail de la ville de Belle-Baie**

**TENUE: 05/11/2024 à 18 h 30**

**Présence :**

**Présents / présentes:**

**D. Guitard, maire**

**J.-G. Grant, maire suppléant**

**R. Arseneau, conseiller**

**A. Bard-Lavigne, conseillère**

**C. Doucet, conseiller**

**G. Frenette, conseiller**

**M. Larivière, conseillère**

**A. Noël, conseillère**

**J. Olivier, conseiller**

**P. Fongemie, directeur général**

**W. St-Laurent, greffière municipale**

**D. Boudreau, greffière adjointe**

**M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives**

**M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens**

**B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique**

**R. Doucet, trésorier**

**R. Peñarroya, analyste technique sénior**

**V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement**

**Absents / absentes**

**O. Dilhac, conseiller**

---

### **1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

## **2. CONSTATATION DU QUORUM**

La greffière municipale constate le quorum.

## **3. MISE À JOUR DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

Le directeur général Paolo Fongemie fait une mise à jour en ce qui a trait au processus budgétaire. Selon la *Loi sur les municipalités*, le budget municipal pour l'année à venir devait être soumis au ministre avant le 15 novembre 2024. Les récentes élections provinciales ont causé un important retard dans l'envoi des revenus aux municipalités et pour cette raison la date butoir pour soumettre les budgets a été reportée au 29 novembre prochain.

Il fait remarquer que les revenus de la municipalité représentent 10 % de l'assiette fiscale. Le plus haut pourcentage au nord de la province.

Le budget des eaux et égouts ayant déjà été complété avec le comité de surveillance, la municipalité devrait être en mesure de respecter la date butoir nouvellement établie.

Une fois les budgets soumis et adoptés, on préparera une brochure d'information à l'intention des citoyens de Belle-Baie. Tout comme l'année dernière, cette brochure sera rédigée en français seulement afin de respecter la politique linguistique de la municipalité.

## **4. BUDGET 2025 CSR**

Le directeur général Paolo Fongemie présente les budgets de fonctionnement et de dépenses d'immobilisations de la Commission de services régionaux (CSR) pour 2025. On invite la directrice générale de la CSR Jocelyne Hachey au lutrin afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions.

Il explique les variances des revenus et dépenses de 2024 versus 2025.

La présentation est d'une durée de vingt minutes.

En ce qui concerne le fonds du service de transport régional et de la formule légiféré du partage des coûts, la conseillère Larivière souhaite revisiter la formule afin qu'elle reflète uniquement la population et l'assiette fiscale du secteur de Beresford plutôt que de Belle-Baie en entier.

Le directeur général fait part des conditions auxquels il compte inclure à la résolution du budget de la CSR prévu à la réunion ordinaire du 19 novembre prochain.

## **5. UTILISATION DE LA SALLE DENIS-RICHARD**

Le directeur général demande au conseil municipal des directives claires en ce qui concerne l'utilisation de la salle multifonctionnelle Denis-Richard de Petit-Rocher. Un cas à l'interne semble avoir semé la confusion auprès des employés. Le consensus des membres du conseil est le suivant : priorité aux spectacles, aux organismes comme le MACS, Corps de cadet, Zumba etc. En raison d'absence de sécurité lors de mariages et des frais de nettoyage occasionnés suite, aux fêtes d'enfants, ces deux activités ne sont pas permises.

## **6. CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LA COLLECTE DES ORDURES**

Le directeur des services aux citoyens Marc-André Godin explique les changements apportés à l'horaire de la collecte des ordures pour les citoyens des secteurs de Nigadoo et Petit-Rocher par l'arrivée de l'organisme à but non lucratif *Circular Materials* qui gèrera dorénavant le programme de recyclage du Nouveau-Brunswick. Des avis (placés à la disposition des élus) ont été envoyés aux citoyens affectés et la municipalité a également fait des publications sur sa page Facebook.

## **7. ÉCLAIRAGE DE RUE**

Le conseiller Olivier fut approché par un citoyen de Lugar qui exprime son inquiétude face au manque d'éclairage public sur le chemin Sormany. Après vérification, le directeur général indique qu'il n'y a en effet aucun éclairage public à cet endroit. La municipalité veut donc s'assurer en entièreté que le standard pour l'éclairage de rue soit respecté et un tour de la municipalité est prévu à cet effet.

Le délai prévu pour l'installation des lampadaires selon le directeur des services aux citoyens selon son expérience dans le passé est d'environ un mois et demi.

## **8. ASSAINISSEMENT DU CENTRE RAOUL CHAREST**

Lors d'un projet d'agrandissement du Centre Raoul Charest, des sols contaminés par un produit pétrolier ont été découverts sur ladite propriété, située au 585 rue Principale à Beresford. Par suite du signalement de la contamination, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) a désigné le bien-fonds en tant que lieu contaminé.

Le directeur général informe le conseil que selon la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la responsabilité de remédier à la situation appartient au propriétaire actuel. Jusqu'à présent, 9 300 \$, taxes exclues, ont été déboursés pour l'évaluation environnementale du site et le Groupe Roy Consultants recommande à la municipalité d'établir un budget de 27 000 \$, taxes exclues, afin de couvrir les coûts probables comme indiqué dans l'offre de service en annexe.

## 9. ASSAINISSEMENT DU QUAI – SECTEUR PETIT-ROCHER

Par l'entremise d'une lettre recommandée datée du 17 octobre dernier, le MEGL informe la municipalité à titre de propriétaire du bien-fonds situé au 19 rue du Havre à Petit-Rocher de la découverte d'une contamination par des produits pétroliers sur ledit bien-fonds. Il s'agit de l'ancienne usine de *Pêcheries Alfo ltée*.

Comme mentionné dans la lettre en annexe, en vue de la fermeture réglementaire du dossier, d'autres évaluations sont requises pour s'assurer que la contamination résiduelle ne pose pas de risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement.

La municipalité est avisée de communiquer avec la direction des autorisations – unité des lieux contaminés du MEGL d'ici le 15 novembre prochain pour soumettre son plan de remédiation. Le directeur a donc communiqué avec eux et la municipalité doit produire une lettre énumérant les démarches entreprises pour remédier à la contamination du terrain depuis le déversement d'huile en 2004. Cette lettre doit être estampillée par un ingénieur autorisé à exercer sa profession au Nouveau-Brunswick.

## 10. DEMANDE DE VIA RAIL CANADA

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a récemment rencontré un employé de VIA Rail Canada afin de discuter des enjeux que VIA Rail rencontre face à ses opérations et des options potentielles à évaluer.


Le partenariat existant entre VIA Rail et la municipalité pour la Gare de Petit-Rocher inclut l'accès au petit bâtiment pour abriter les voyageurs qui attendent le train, mais exclut le déneigement. VIA Rail souhaite modifier l'entente de déneigement par la municipalité pour éliminer les coûts qui leur sont facturés. À l'heure actuelle les coûts sont 3 150 \$ pour la saison 2024-2025. VIA Rail continuerait à payer les coûts de protection (flagging) par le CN lorsque requis.

Comme plus de 400 personnes ont utilisé ce service dans les derniers 12 mois, le consensus des membres du conseil est de continuer d'offrir ce service aux utilisateurs de la gare.

Une proposition à cet effet est prévue à la réunion extraordinaire qui suivra.

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 43 sur la proposition du conseiller Doucet.

X   
Danica Boudreau  
Greffière adjointe